

**Demande d'adhésion**

Mon organisation est / je suis intéressée à devenir membre de l'A.I.F. (en lettres capitales, s.v.p.)

**Nom:**.....

**Adresse:** .....

**Ville:**.....

**Code postal:**.....

**Pays:** .....

**Tél:** .....

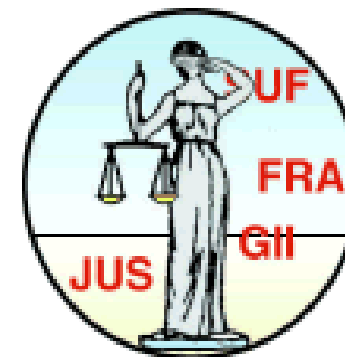
**Fax:** .....

**E-mail :**.....

**Coordonnées téléphoniques et électroniques du Secrétariat de la Présidente :**

.....  
.....

# Alliance Internationale des Femmes (AIF)



Droits Égaux - Responsabilités Égales

**PUBLICATIONS:**

- **Nouvelles Féministes Internationales, ISSN 0020-9120**
- **Nouvelles électroniques**

L'A.I.F. est une organisation internationale non-gouvernementale à orientation féministe, formée de plus de 40 associations féminines et de membres individuelles.

La décision de fonder notre organisation a été prise à Washington en 1902, sa création officielle ayant eu lieu à Berlin en 1904. Aujourd'hui le siège de l'A.I.F. se trouve à Genève, Suisse.

Elle jouit du statut consultatif général au Conseil Économique et Social des Nations Unies depuis 1947 et du statut participatif au Conseil de l'Europe. L'A.I.F. est de plus accréditée auprès d'autres organisations intergouvernementales et représentée en permanence auprès de la Ligue Arabe et de l'Union Africaine. Elle fait partie du Comité exécutif du Lobby Européen des Femmes.

#### **Déclaration de Principes :**

- Les droits de la femme font partie des Droits de l'Homme (de la personne humaine).
- Les Droits de l'Homme sont universels, indivisibles et interdépendants.
- L'A.I.F. affirme que les femmes et les filles ont le droit de jouir pleinement et en complète égalité, des droits civils, et politiques, économiques, sociaux et culturels.

L'A.I.F. maintient que la condition préalable à la défense de ces droits doit être la ratification universelle et la mise en œuvre, sans réserve, de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et de son Protocole facultatif.

#### **NOS OBJECTIFS :**

- Œuvrer pour toute réforme nécessaire afin de réaliser une égalité effective entre les sexes sur le plan global, régional et national.
- Promouvoir et surveiller la mise en œuvre de la CEDEF et de son Protocole facultatif.
- Encourager les femmes à connaître et utiliser tous leurs droits qui sont des Droits de l'Homme.
- Promouvoir une meilleure qualité de vie et une compréhension mutuelle entre les peuples.

#### **NOUS TRAVAILLONS POUR**

- La réalisation des Droits de l'Homme, la démocratie et la bonne gouvernance
- La paix, la sécurité et la justice
- Un développement durable
- La santé pour toutes et tous
- L'éducation pour chaque fille.

#### **Conférences et Réunions :**

Tous les trois ans l'A.I.F. organise un congrès mondial, ouvert à toutes les membres et toute personne intéressée. Lors de ce congrès mondial les membres du Bureau sont élues. A côté de ces congrès les membres du Bureau et les Présidentes des organisations membres se réunissent à leur tour tous les trois ans sous forme de Comité International de l'A.I.F.

**Les moyens financiers de l'A.I.F.** consistent en cotisations des membres et donations. En plus nous sommes très reconnaissantes pour toute contribution financière à nos projets spécifiques et notre travail de promotion des droits humains des femmes.

#### **Titulaires de fonctions élues pour la période 2013-2016 :**

Présidente: Joanna Manganara, Grèce  
Trésorière: Seema Uplekar, Indes-Suisse  
Secrétaire générale: Mmabatho Ramagoshi, Afrique du Sud  
Vice-Présidentes exécutives:  
Bashan Rafique, GB-Pakistan  
Jessica Kehl-Lauff, Suisse

**Adhésion à l'A.I.F. :** Toute organisation féminine nationale peut devenir membre affiliée. Une organisation régionale ou locale peut devenir membre associée. Il faut pourtant que ses objectifs correspondent à ceux de l'A.I.F. et qu'elle ne soit ni attachée à un parti politique ni à une religion spécifique. Le montant de la cotisation s'élève à Euro 110 pour les membres affiliées, ou Euro 55 pour les membres associées. Un comité d'admissions juge les demandes et soumet sa décision au Congrès qui s'en suit. Les membres individuelles sont admises après versement de la cotisation annuelle de Euro 20. Chaque membre a le droit au vote actif et passif lors du Congrès mondial triennal. recevra les „Nouvelles Féministes Internationales" en anglais et français et - sur demande - une lettre électronique en anglais.

#### **Adhésion:**

**Prière d'envoyer la fiche d'adhésion publiée ci-dessous** à la Secrétaire Générale de l'Alliance, Mmabatho Ramagoshi  
P.O Box 39589 Moreleta Park 0044 South Africa  
e-mail: [iawsec@womenalliance](mailto:iawsec@womenalliance).

Le formulaire doit contenir le nom et l'adresse exacte avec le code postal, ainsi que les coordonnées téléphoniques et électroniques du secrétariat et de la Présidente. Pour le comité d'admissions il faudra joindre la constitution de l'organisation et toute autre information jugée importante.

**Les membres individuelles** sont priés d'informer la Responsable des membres individuelles de leurs coordonnées postales et électroniques:

Pat Richardson P.O. Box 380 Nambucca Heads New South Wales 2448 Australia  
e-mail: [iaw.membership@tsn.cc](mailto:iaw.membership@tsn.cc)

**Cotisations annuelles et donations** peuvent être effectuées par transfert bancaire à :

Alliance Internationale des Femmes  
Compte No : 14-887557-3 CHF  
IBAN : CH15 0900 0000 1488 7557 3

Account no: 91-824969-4 (Euros)  
IBAN CH96 0900 0000 9182 4969 4

BIC SWIFT : POFICHBEXX

**Vous trouverez notre organisation internationale non-gouvernementale sur**

Internet [www.womenalliance.org](http://www.womenalliance.org)

Facebook International Alliance of Women

Twitter @womenalliance